



# Licence Master Doctorat (LMD) *une nécessité pour la profession*

*Depuis plusieurs années la CNI demande pour la profession l'intégration de nos études dans un cursus universitaire LMD. Intégration complète de la filière infirmière, la formation initiale à un niveau Licence Bac +3 puis Master à Bac +5 et Doctorat à Bac +8.*

**N**ous avons participé à un groupe de travail avec d'autres organisations professionnelles, l'Université Paris V et des experts du ministère de la santé il y a maintenant 2 ans.

Déjà durant ces rencontres se dégagait un consensus pour cette intégration et un projet pédagogique allait être travaillé avec l'Université.

Mais la volonté politique du Ministre de la Santé d'alors, M. X. Bertrand fut de courte durée et en 2006 ces travaux furent arrêtés sans autres explications. En 2007 face à la fin de non recevoir du ministère de la santé la CNI décide d'initier une mobilisation de la pro-

fession. Quatre actions nationales ont eu lieu le 14 mars 2007, le 3 avril 2007 le 24 mai 2007 et le 14 juin 2007.

Elles auront pour effet d'activer une réflexion intra-professionnelle, de mobiliser des associations, des syndicats professionnels et pluri-catégoriels et enfin le 24 mai 2007 d'obtenir un engagement du ministère d'étudier les revendications professionnelles exprimées. A la demande d'intégration au cursus LMD, la CNI associait une demande de revalorisation salariale et l'amélioration des conditions de travail.

Le 14 juin 2007, l'ensemble des organisations\* associées à la CNI obtiennent l'ouverture des négociations avec une lettre de cadrage interministérielle (Santé, Enseignement supérieur, Budget et Fonction Publique).

Le directeur de cabinet du ministre de la santé confirme les engagements du ministère de la santé approuvant l'intégration dans le cursus LMD des formations infirmières.

Cette intégration est une nécessité pour notre profession, notre formation en particulier initiale ne doit pas répondre uniquement aux exigences des employeurs, mais également aux attentes des professionnels, à l'évolution sociale, sanitaire et scientifique de l'offre de soins.

Cette formation qui doit être initiale mais également tout au long de la carrière doit pouvoir répondre au principe de mobilité des étudiants et des professionnels. Il doit être possible de se réorienter, de modifier son parcours professionnel, de valoriser ses acquis, sa carrière, son salaire.

L'infirmier doit pouvoir valoriser ses formations antérieures il doit pouvoir les intégrer dans un parcours pédagogique qui réponde à la politique universitaire trans-nationale.

Le cursus LMD est issu des accords de juin 1999, dit processus de Bologne qui invite les états à mettre en place d'ici 2010 « un espace européen d'enseignement supérieur cohérent, compatible et compétitif qui soit attractif pour les étudiants européens ainsi que pour les étudiants d'autres continents ».

La formation infirmière est concernée par ces accords. A ce jour, la plupart des pays de l'union européenne ont intégrés la formation en soins infir-

miers dans le cursus LMD.

Intégrer ce cursus c'est la compatibilité des diplômes quelque soit le pays, la formation est la même et ainsi chaque étudiant peut poursuivre sa formation en dehors des frontières nationales. La formation est basée sur l'acquisition d'ECTS (Européen crédits Transfer System).

Ces crédits sont « la monnaie d'échange universitaire européenne ». A chaque unité d'enseignement (UE) est affecté un nombre de crédits correspondants au volume de travail à fournir par l'étudiant.

Une fois obtenus, ils sont définitivement acquis et transférables dans tous les établissements de l'enseignement supérieur européen.

Ex : la licence c'est 180 ECTS soit 6 semestres, chaque semestre valide 30 crédits. Une fois acquis ils permettent de poursuivre les études dans une autre université ou un autre cursus. Le cursus LMD c'est donc la liberté de changer de formation, d'être mobile, de reprendre et poursuivre la formation à un moment T, d'être un acteur libre de ses choix.

La formation LMD c'est également un Master dit formation avancée, Master à Bac +5 de niveau 1 (pouvant s'envisager pour les spécialisations) niveau 2 pour la recherche. Pour conclure le cursus un Doctorat à Bac +8 pour la recherche et l'encadrement universitaire.

La CNI est favorable à la double tutelle, celle du ministère de la santé avec attribution à la fin du cursus initial du DE infirmier et de la tutelle du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur avec l'attribution d'une licence universitaire.

La reconnaissance de notre profession passera principalement par son émancipation construite au travers de ce processus LMD et notamment par un accès à la recherche.

**Cette intégration universitaire induira de fait des revalorisations salariales** et donnera à chaque professionnel l'autonomie et les outils pour être acteur de sa carrière.

**Dominique MUREAU** ■  
CHU de Bordeaux  
Vice-Président CNI



\* SNICS/FSU, SNIES/UNSA, SNIIL, CONVERGENCE INFIRMIERE, SUD SANTE, ATOUT CADRE SANTE, UNAIBODE, CESI, UNEF, CNI